

Le chef d'établissement et la sécurité :

responsabilités et prévention des risques

OBJECTIFS



- Connaître les responsabilités du chef d'établissement en matière de sécurité,
- Identifier les points-clés d'une démarche de prévention efficace,
- Être ainsi à même de vérifier leur bonne mise en œuvre et de déléguer les actions prioritaires à mener.

PARTICIPANTS



- Chefs d'établissement et leurs délégués,
- DRH et chargés de sécurité.

Niveau général stagiaires :

Ingénieurs, Bac + 5 à Bac + 2

PROGRAMME



1 jour

- **Présentation de la loi du 31 décembre 1991, les obligations de chacun :**
 - le chef d'établissement : organisateur et gestionnaire de la prévention,
 - la hiérarchie,
 - les travailleurs : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires...,
 - structure de la prévention dans l'établissement : conseiller sécurité, CHSCT, délégués du personnel, services connexes...
- **Les responsabilités :**
 - civiles,
 - pénales,
 - exemples de jurisprudence,
 - mécanismes de la délégation de pouvoirs.
- **Les interlocuteurs externes et leurs rôles :**
 - inspection du travail, DRIRE,
 - médecine du travail,
 - service prévention de la CRAM, ingénieur conseil.
- **La prévention curative - après accident :**
 - l'étude des accidents du travail : organisation et gestion, l'arbre des causes,
 - le tableau de bord : répartition annuelle des accidents du travail par éléments matériels, types et sièges de lésions en vue d'établir le programme de prévention,
 - les indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité,
 - le taux de cotisation.
- **La prévention préventive - avant accident :**
 - la définition des compétences en sécurité nécessaires au poste de travail en vue d'une formation adaptée,
 - la communication, sensibilisation et formation,
 - l'aptitude physique à occuper un poste de travail,
 - l'accueil et la gestion des nouveaux arrivants : CDI, CDD, intérimaires, stagiaires...,
 - l'évaluation des risques, les vérifications périodiques et la mise en conformité,
 - les entreprises extérieures et les transporteurs : plan de prévention et protocole de sécurité.
- **Définir la stratégie de prévention de l'établissement :**
 - le rappel des outils permettant d'identifier les principaux axes sur lesquels l'établissement devrait porter ses efforts,
 - déterminer les objectifs à atteindre, identifier les moyens à mettre en œuvre en tenant compte des contraintes économiques, organisationnelles, structurelles, sociales, législatives et réglementaires...

Méthode pédagogique :

Exposés illustrés d'exemples concrets et de jurisprudence.
Documentation actualisée. Échanges avec les participants.
Animation par un Consultant en sécurité et prévention intervenant depuis plus de 10 ans en milieu industriel.



RÉF. : S46

Cette formation est réalisée à la carte

Tarif : nous consulter

DURÉE, DATES ET LIEUX :

À CONVENIR

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

Tél : 01 53 89 24 70 - Fax : 01 53 89 24 71

Mail : contact@irfip.org

Bulletin d'inscription en page 103

Formation réalisable

sur mesure et sur site